

584

COMMISSION chargée de l'examen du projet
de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,
sur les délégués mineurs. (N° 210, année 1908.)

(Nommée le 20 octobre 1908.)

MM.

1^{er} BUREAU : FÉLIX-MARTIN.

2^e — AUDIFFRED.

3^e — Alexandre LEFÈVRE.

4^e — BOURGANEL.

5^e — ~~Jules~~ GODIN.

6^e — RICHARD.

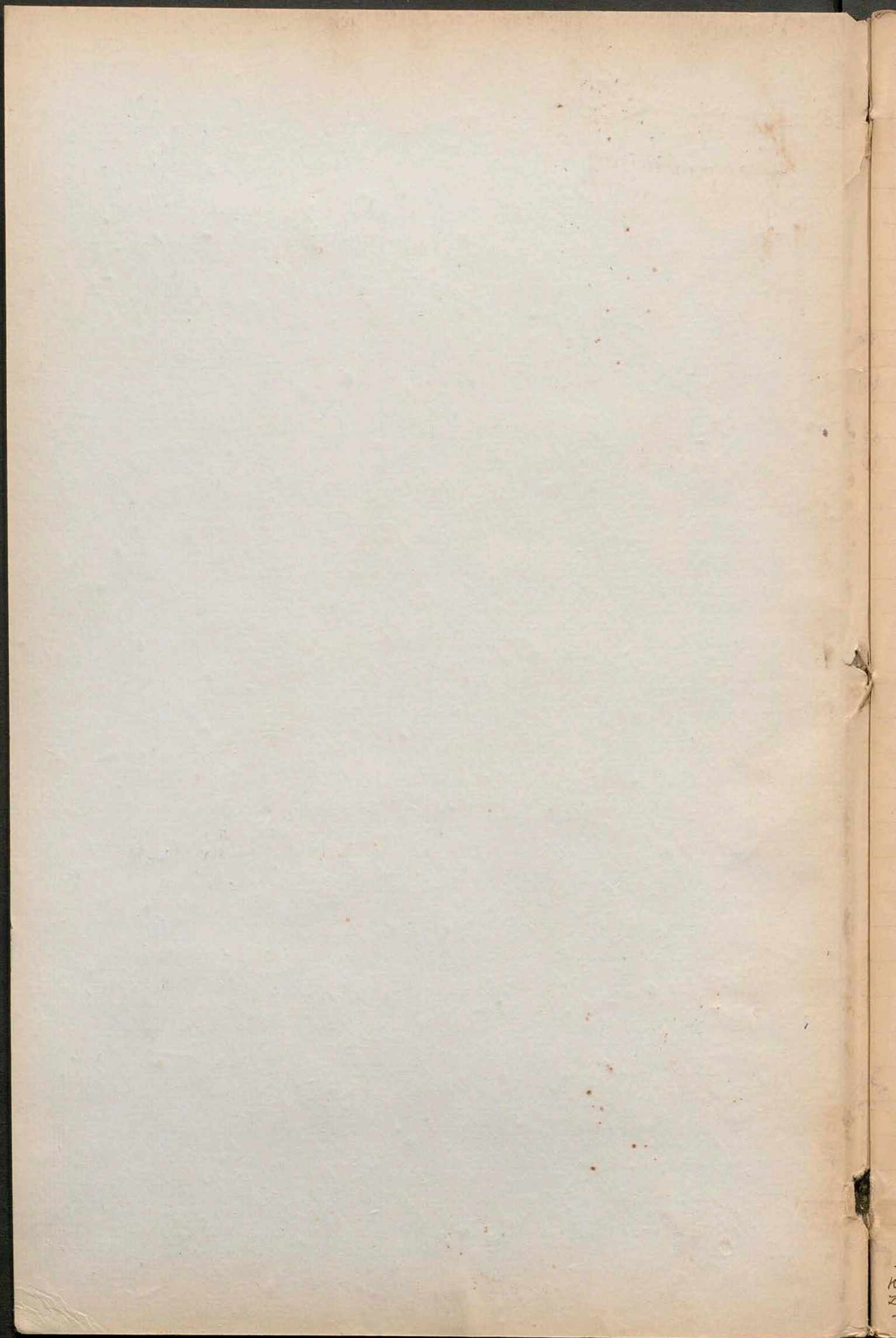
7^e — TOURON.

8^e — Louis BLANC.

9^e — SAVARY.

Président

Secrétaire



Commission
relative aux délégués



La commission s'est réunie dans le local du 4^e bureau, le vendredi 23 octobre 1908.

Elle a désigné comme président M. Alexandre Lefèvre; comme secrétaire M. Richard.

Après diverses observations présentées, M. Richard a été nommé rapporteur et chargé de donner communication de son rapport à une prochaine séance, sur les divers points soulevés dans la discussion.

Étaient présents: M. M. Félix Martin, Alexandre Lefèvre, Bourguanel, Richard, Louis Blanc, Luray.

Excusé: M. Ludiffred.

Le Secrétaire,

J. Richard

Le Président,

Alexandre Lefèvre

La commission s'est réunie dans le local du 9^e bureau, le mercredi 30 juin 1909, sous la présidence de M. Lefèvre.

M. Richard a donné lecture de son rapport sur le projet de loi, concluant à son adoption.

M. M. Bourguanel et Luray ont voté à son rejet. — Le rapport a été adopté à la majorité.

Le Secrétaire,
J. Richard

Le Président
Alexandre Lefèvre

Étaient présents
M. M. Lefèvre, Félix Martin,
Louis Blanc, Bourguanel,
Luray et Richard.
J. Richard

La Commission s'est réunie dans le
salle du 2^e bureau, le 24 février 1910,
sous la présidence de M. Lefèvre.

M. H. Sudoffed et Courant ont accepté
la loi, avec l'amendement de M. Guillier.

M. Félix Martin a fait ses réserves sur
l'extension aux travaux de jour des
visites des délégués mineurs.

A l'unanimité la Commission accepte
le principe de l'amendement Guillier,
mais, sur la proposition de rapporteur,
décide que, après examen de la législation
sur la matière, le texte ^{de loi} proposé paraît
suffisant, ^{et l'amendement inutile,} les visites des délégués mineurs
n'ayant été prévues que pour les travaux
subterrains et les lois complémentaires
n'ayant pas étendu à cet égard le champ
de leur action.

Le Président,
Alexandre Lefèvre

Le Secrétaire,
J. Weill

Étaient présents : M. H. Lefèvre, Sudoffed,
Courant, Félix Martin, Blanc, Baugand,
Richard.

Le Secrétaire,
J. Weill